

Avis de la Fédération des médecins spécialistes du Québec concernant le projet de loi 404 pour discussion en Commission parlementaire le 12 mars 1998

Le projet de loi 404 poursuit l'enchâssement d'une pensée et d'un système organisationnel issu de cette pensée, qui est appliqué aux services de santé et que la Fédération des médecins spécialistes répudie à cause de son autoritarisme, de sa lourdeur bureaucratique et du manque de considération pour la dimension médicale spécialisée et pour les aspects humanistes.

Puisque nous parlons organisation, arrêtons-nous quelques instants au fonctionnement de la cellule humaine. La cellule humaine a certes besoin d'un noyau pour diriger ses fonctions et assurer sa progéniture mais cette cellule serait extrêmement vulnérable et rapidement tuée si chacune de ses actions devait être spécifiquement initiée par le noyau. Quant au noyau, il s'agit bien d'un assemblage d'éléments judicieusement intégrés pour prioritairement assurer la survie, accomplir les fonctions essentielles et assurer la progéniture de la cellule.

Les organisations se tirent généralement assez bien d'affaire pour assurer leur survie et leur progéniture. Elles ont parfois plus de difficultés à accomplir leurs fonctions essentielles. La finalité première des services médicaux spécialisés est de soulager la souffrance, guérir la maladie et d'atténuer ou corriger les incapacités des malades, d'une façon optimale, et plus particulièrement chez ceux qui se présentent avec les problèmes les plus complexes. La médecine spécialisée doit aussi prévenir autant que possible la souffrance, la maladie et les incapacités. L'essentiel de cette activité survient dans les points de service où se présentent les malades. Ceux qui y sont présents et y travaillent savent mieux que quiconque ce qui devrait s'y passer, ce qui s'y passe et ce qui ne devrait pas s'y passer.

L'autoritarisme hiérarchique

Le recours à un cadre rigide et autoritaire est parfois nécessaire pour corriger une situation où le statu quo devient intolérable. Mais, à notre avis, le recours à un cadre rigide, nettement pyramidal, quoiqu'on en dise, est par ailleurs tout à fait inadapté à la planification à long terme et surtout à l'adaptation continue des services de santé dans un monde en profonde mutation à tous égards.

Nous comptons certes sur le gouvernement et le ministère de la Santé et des Services sociaux pour exprimer les choix que fera la population du Québec dans l'organisation des services de santé. Nous accueillons favorablement l'identification et la promotion des principaux buts et objectifs visés. Nous souhaitons faire partie d'une société qui se concentre plus sur les progrès qu'elle peut accomplir que sur les difficultés qu'elle doit subir. Nous reconnaissons la responsabilité du gouvernement et du Ministère à s'assurer que nous cheminons dans la bonne direction. Du même souffle, cependant, nous croyons le gouvernement et le Ministère mal avisés lorsqu'ils tentent de gérer centralement et d'établir la microrégulation du système à partir du Ministère et des régies régionales. La planification des effectifs médicaux nous vient spontanément à l'esprit comme exemple des difficultés rencontrées. Le véhicule est lourd, les freins sont très puissants, le volant n'est pas assez sensible et avec seize mains dessus, il n'est pas évident que les virages se négocient aisément.

La lourdeur bureaucratique

Ce projet de loi accentuera le contrôle des régies régionales. Pour la planification à long terme, la Fédération des médecins spécialistes du Québec déplore le recours croissant à de telles structures trop loin de l'action, empêtrées dans de trop nombreux niveaux de consultation, le recours plus fréquent au consensus qu'au jugement éclairé pour la prise de décision et l'absence d'imputabilité nette des administrateurs par rapport aux résultats de leur administration.

La présence de la médecine spécialisée dans les prises de décision

La Fédération des médecins spécialistes réclame depuis le tout début de la réorganisation des services de santé au Québec une mise à contribution nettement accrue de la médecine spécialisée dans tous les processus de prise de décision. Cette dimension est parfois totalement écartée des discussions alors qu'elle devrait y être intimement intégrée, à d'autres occasions, elle est fortement diluée afin que toute

l'importance de la médecine spécialisée ne puisse faire pleinement sentir son impact sur les solutions retenues. Nous réitérons notre demande pour une représentation plus adéquate de la médecine spécialisée, mais les médecins spécialistes comprennent aussi qu'ils ne peuvent pas compter sur une grande réceptivité et une grande sympathie à cet égard de la part des régies régionales et du Ministère et qu'ils devront dorénavant mieux faire connaître leur point de vue à tous les intéressés notamment au grand public.

Aspects humanistes

Préoccupés comme nous le sommes tous par l'efficacité de nos systèmes, structures et schémas, par la comptabilité de nos besoins, de nos efforts, de notre production et de notre rétribution, par l'évaluation statistique de nos succès, de nos échecs, par la composante technique de nos interventions, faut-il s'étonner que les valeurs inhérentes à l'être humain qui commandent notre respect de sa dignité soient si souvent négligées ? Présents dans les points de services en tant que sensibles observateurs attentivement à l'écoute, il nous est facile de constater que nous pouvons tous faire mieux, beaucoup mieux, en tant que planificateurs, administrateurs et dispensateurs de services de santé en puisant chacun dans le réservoir de nos connaissances, habiletés et attitudes humanistes personnelles, héritage de notre culture, héritage de notre éducation.

En résumé, il y aurait lieu de moduler les structures et systèmes mis en place pour l'administration des services de santé - moins d'autoritarisme hiérarchique, moins de lourdeur bureaucratique, une présence accrue de la médecine spécialisée, plus de considération pour les aspects humanistes - afin de mieux adapter ces structures et systèmes à leur mission fondamentale qui est d'aider et de soulager des femmes, des hommes et des enfants malades.

Quelques commentaires et recommandations plus spécifiques

La représentation médicale

Les sociologues, les économistes et les administrateurs peuvent tous jouer un rôle important dans l'organisation des services de santé. Mais ce n'est pas demain matin qu'ils soigneront les malades. Ne craignons pas de reconnaître à leur juste valeur toutes les professions qui dispensent des soins de santé.

La vocation, la formation, le développement professionnel et l'œuvre qui sont du quotidien de la médecine spécialisée n'ont rien d'ordinaire. L'engagement, les capacités et la compétence de la médecine spécialisée font partie de notre richesse collective.

Cette force et cette vigueur en gênent plusieurs. Ne laissons plus cette gêne, cette insécurité se défilier en présentant la médecine spécialisée comme une composante majeure des problèmes des services de santé plutôt que comme une piste de solution. Assez de cette mesquinerie !

Décentralisation

La décentralisation et la délégation de pouvoirs dans lesquelles s'est engagé le gouvernement ne semble tenir compte que de sa propre bureaucratie. Les responsabilités se transfèrent du Ministère aux régies régionales, les ressources humaines semblent prendre la même direction. On y tolère même une bonne dose d'hypertrophie en une période que l'on dit financièrement difficile. Moins de ressources pour soigner mais plus de ressources pour administrer. Peut-être est-ce nécessaire à court terme mais des structures comme celles-là ont tendance à perdurer et à se développer indépendamment des besoins. Par ailleurs, est-ce que l'on accorde toujours aux nouveaux mandataires les ressources requises pour bien s'acquitter des tâches décentralisées ?

Afin de répondre à ses préoccupations, la Fédération des médecins spécialistes du Québec demande que l'imputabilité des administrateurs à tous les niveaux soit bien clairement définie et qu'il y ait des mécanismes d'évaluation et de correction efficaces mis en place. Au Québec, la médecine est sans aucun doute la profession la plus contrôlée. Les médecins spécialistes osent croire que tous ceux qui préconisent des contrôles encore plus contraignants sont prêts à vivre eux-mêmes selon les mêmes principes.

Enfin, est-il exclu de décentraliser vers des organismes non gouvernementaux, lorsque ceux-ci peuvent effectuer la tâche requise mieux que la bureaucratie gouvernementale ? N'est-ce pas une solution qu'il nous faut dès maintenant envisager notamment dans le cadre de l'administration des effectifs médicaux. Répondre aux besoins du XXI^e siècle en terme d'effectifs médicaux demandera beaucoup plus de souplesse que ce que l'on est en droit d'attendre des paquebots gouvernementaux.

L'organisation des services médicaux généraux

La FMSQ prend connaissance des importantes dispositions à l'endroit de l'organisation des services médicaux généraux. Encore faudrait-il définir ce que l'on entend par services médicaux généraux. La FMSQ note l'absence de dispositions semblables à l'égard de l'organisation des services médicaux spécialisés. Est-ce un oubli, un report ou tout simplement pas nécessaire?

La médecine spécialisée est constituée présentement de 33 disciplines au Québec, chacune d'elle représentée au sein de la Fédération des médecins spécialistes du Québec. D'entrée en matière, cela en dit long sur la complexité relative de l'organisation des services médicaux spécialisés par rapport à la médecine familiale.

Compte tenu des services ultraspecialisés qui existent dans chacune des disciplines, l'organisation des services médicaux spécialisés ne peut se concevoir globalement qu'à l'échelle provinciale avec tous les arrimages nécessaires au niveau régional et local pour véritablement consolider l'ensemble.

Cependant, malgré l'importance des secteurs ultraspecialisés, il ne faut pas perdre de vue l'absolue nécessité que la médecine spécialisée demeure présente et ne soit pas exclue des services de première ligne, ce qui serait tout à fait néfaste dans une logique de formation médicale et de développement professionnel. Les solutions mur-à-mur ne conviennent jamais en pratique médicale.

L'intégration des cabinets privés dans les plans d'effectifs

La Fédération reconnaît pleinement que les cabinets privés doivent être pris en compte dans l'organisation des services médicaux. Le cadre et la façon de faire sont des critères importants pour le succès de cette opération. Il ne convient pas du tout d'assigner cette tâche aux régies régionales. La FMSQ rejette totalement cette avenue.

CONCLUSION

En Commission parlementaire, la Fédération des médecins spécialistes du Québec espère pouvoir discuter et développer son avis afin que l'on se tourne tous vers l'avenir, animés par une volonté et un espoir nouveaux. Les sources vives ne jaillissent pas des immeubles en béton.